

Observatoire du stress et des mobilités forcées
France Télécom
Observer - Comprendre - Agir

Demande de Congé de Formation Economique et Sociale et sur les Risques Psycho Sociaux 27 et 28 juin 2011

Trois situations peuvent se présenter :

1 – Vous êtes élus ou représentant du personnel dans un service qui a du personnel en Ile de France.

Dans ce cas vous pouvez utiliser les heures de délégation prévues par la loi ou vos accords d'entreprise pour participer à ces deux jours, voire demander à votre organisation syndicale de compléter si nécessaire le crédit d'heures dont vous avez besoin.
Vous déclarerez ces heures de délégation à votre chef de service ou RH conformément à vos accords d'entreprise et à vos modes de fonctionnement habituels.

2 – Vous êtes représentant du personnel dans un CHSCT
et vous n'avez pas utilisé le quota d'heures de formation CHSCT prévu par la loi et vos accords d'entreprise pour la formation des membres des CHSCT.

Dans ce cas vous demanderez, dans le cadre de votre mandat CHSCT, deux jours de formation CHSCT aux risques psycho sociaux ; la formation est assurée par l'ISAST, organisme agréé pour les formations CHSCT, co-organisateur de cette formation avec l'Observatoire du Stress
>>>voir ex de demande page suivante (2° page).

3 – Dans les autres cas (France Télécom-Orange)
La loi accorde à tout salarié un « Congé de Formation Economique et Sociale », CFES, de 12 jours par an, à prendre par deux jours consécutifs, pour des formations effectués par des organismes agréés CFES.
Vous demanderez à votre chef de service (et RH) un congé CFES de deux jours pour cette formation qui est également assurée et co-organisée par IFE SUD, organisme agréé (à France Télécom - Orange) pour les formations CFES. Après émargement, à l'issue de la formation IFE SUD délivrera à chaque participant inscrit dans ce cadre une attestation de formation.
>>> voir ci après (3° page) le courrier de demande de congé formation à transmettre à votre employeur (chef de service et/ou RH).

- **Dans tous les cas la demande est à adresser à votre employeur 30 jours à l'avance par mail ou courrier avec accusé de réception**
  Soit le 26 mai 2011 au plus tard.

- **Assurez-vous que votre demande ait bien été reçue**

  Extrait du code du travail (congés CFES)

  Conformément aux dispositions du code du travail L 3142-7 et sq, «Tout salarié qui souhaite participer à des stages ou sessions de formation économique et sociale… a droit, sur sa demande, à un ou plusieurs congés. La durée de chaque congé ne peut être inférieure à deux jours… Le congé de formation économique et sociale est de droit, sauf dans le cas où l'employeur estime, après avis conforme du comité d'entreprise… que cette absence pourrait avoir des conséquences préjudiciables à la production et à la bonne marche de l'entreprise. ».

Représentant du personneL dans un CHSCT

Modèle de mail ou courrier
pour une demande de formation CHSCT aux Risques Psycho Sociaux dans le cadre de votre quota de formation

(Votre Nom, prénom, Adresse mail)

Madame/Monsieur le Président du CHSCT.............................. ....
(Nom du service)..
(Adresse mail ou physique)...

A..........., le..............2011

Objet : **demande de congé pour formation CHSCT aux risques psycho sociaux les 27 et 28 juin 2011**

Madame/Monsieur le Président du CHSCT,

Conformément aux dispositions de la loi et aux accords d'entreprise, je sollicite de votre part l'autorisation de partir **en stage de formation CHSCT sur les risques psycho sociaux pour une durée de deux jours, du lundi 27 juin au mardi 28 juin 2011**.

Cette formation se tiendra à Paris, 177 rue de Charonne (11°).
Elle est est co-organisée par **l'Observatoire du stress** , et par **ISAST** (Intervention sociale et Alternatives en Santé au Travail - 17 Bd Poissonière, Paris (02)), **organisme de formation agréé CHSCT (arrêté du 21 décembre 2009).**
Les frais de formation pour cette session de 2 jours sont de 600,00€ (exonéré de TVA).

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Nom, Prénom Signature

Copie : Madame/Monsieur le Responsable des Ressources Humaines

Agrément formation des membres des CHSCT :
Arrêté n° 2003-2254 du 28 octobre 2003 de la Préfecture de Région d'Île-de-France
Déclaration Formation Continue auprès de la DRTEFP d'Île-de-France sous le n° 1175422137
Expert CHSCT agréé depuis 2003 par le Ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité, pour les expertises à la demande des CHSCT. Renouvellement par Arrêté du 21 décembre 2009.



Intervention Sociale
et Alternatives en Santé au Travail
17 bd Poissonnière - 75002 Paris
Tél. 01 70 64 93 00 - Fax 01 70 64 93 14
www.isast.fr - contact@isast.fr
SAS au capital de 15.300 euros
SIRET 440 475 507 00032 - APE 7222Z
R.C.S. Paris 2007 B 16683

Demande de Congé Formation Économique et Sociale

<Nom> <Prénom>

<grade/bande>

<établissement> <service>

A <lieu>, le <date>.

A l'attention de M ou Mme,

<la personne responsable dans l'établissement (chef de service) ou le DRH>

Madame ou Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander un congé de formation économique sociale et syndicale, du 27 juin 2010 au 28 juin 2010, en vue de participer à un stage de formation sur « l'analyse et la prévention des risques psychosociaux dans les entreprises », conformément aux dispositions légales art. L3142-7 du code du travail et à l'accord sur la mise en place des IRP à France Télécom (art. 2.1.9).

Je précise qu'il s'agit d'une session habilitée par l'institut « IFE SUD», organisme agréé CFES, 25/27 rue des Envierges - 75020 Paris.

Dans l'attente de votre réponse, je vous assure, (Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur), de ma parfaite considération.

Signature -(adresse mail)



Observatoire du stress et des mobilités forcées
France Télécom
Observer - Comprendre - Agir

La prévention et le traitement des Risques Psycho Sociaux
Lundi 27 et Mardi 28 JUIN 2011

lieu : AGECA, 177 rue de Charonne, Paris (11°)

PROGRAMME

Lundi 27 juin – 9h : Accueil des participants

Lundi 27 juin - 9h 30 à 12h
Comment identifier et prévenir les RPS au niveau d'un CHSCT
- **Le diagnostic préalable aux plans de prévention et au DU**
- **L'accompagnement de la prévention : comment anticiper la crise.**
  Présentation d 'expertises et étude de cas Débat.

Lundi 27 juin – 14h à 15h
La défense des victimes
- **Présentation des associations de défense des victimes de RPS :**
  APCLD, ASD pro, Les Blesses de Next, etc. Buts et moyens de défense.

Lundi 27 juin – 15h à 17h
Comment réagir quand survient la crise
- **Exemples de traitement de cas de crise.**
- **L'arbre des causes**
  Débat.

Mardi 28 juin – 9h 30 à 12h
Droit social européen et son incidence sur le droit social de l'entreprise.
- **Le Principe de non régression du droit social**
- **Le droit à la santé et ses conséquences**
- **La responsabilité de l'employeur public**
- **La pré-constitution de la preuve**
  Débat : le lobbying et l'évolution du droit.

Mardi 28 juin – 14h à 17h
Le traitement des RPS : le cas de La Poste
- **Le droit de la fonction publique et les RPS : accord 2009, projet de loi 2011.**
- **Etat de la prévention des RPS à La Poste**
  Présentation et analyse de cas. Débat.

Une initiative citoyenne soutenue par
Le conseil régional Ile de France

